

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE**  
**DU**  
**21 Octobre 2016**

---

A dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est rendu au cimetière communal afin de déposer une plaque sur la tombe de Michel MOREL, comme il en avait été convenu.

**Conseillers démissionnaires :**

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a pris acte de la démission de 3 conseillers : Michèle BABAUD, Michel CARRON, Jean-Pierre MOREL. Ce matin elle a reçu la lettre de démission de Jérôme GUTTY mais ne peut l'accepter car la démission d'un adjoint doit être adressée à M. le Préfet. Elle en a avisé M. GUTTY immédiatement. De ce fait dans l'attente de la réponse de M. le Préfet, Jérôme GUTTY fait toujours partie du conseil municipal.

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE :**

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour la commune. Elle est fixée à 17 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

**INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS**

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour la commune dans la mesure où les adjoints sont porteurs d'une ou plusieurs délégations. Elle est fixée à 6,6 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

**DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme le Maire expose au conseil municipal que, conformément aux articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et L.212.4 du code du patrimoine, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal des matières qui peuvent ainsi lui être déléguées en tout ou en partie. Elle précise que les délégations facilitent la marche de l'administration communale et permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

**CONSTITUTION DES COMMISSIONS :**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Les membres titulaires (3) et suppléants (3) sont élus à bulletins secrets.

Madame Anny COMMANDEUR est nommée Présidente de la commission d'appel d'offres

Ont été élus à l'unanimité

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Jean-Daniel RONGIERES	Pascale COLNEL
Catherine LAPOSTOLET	Régis LATHUILLIERE
Bénédicte MOREL	Klaus GOOS

**DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DU BOIS D'OINGT :**

Mme le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé à deux titulaires et un suppléant.  
Sont élus :

- Délégués titulaires : Anny COMMANDEUR et Bénédicte MOREL
- Délégué suppléant : Jean-Daniel RONGIERES

**DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU VAL D'AZERGUES (S.A.V.A.)**

Mme le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé à deux titulaires et un suppléant.  
Sont élus :

- Délégués titulaires : Jean-Daniel RONGIERES et Régis LATHUILIERE
- Délégué suppléant : Pascale COLNEL

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIE DU RHONE (S.Y.D.E.R)**

Mme le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé à un titulaire et un suppléant.  
Sont élus :

- Délégué titulaire : Jean-Daniel RONGIERES
- Délégué suppléant : Régis LATHUILIERE

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE (S.R.D.C)**

Mme le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé à un titulaire et un suppléant.  
Sont élus :

- Délégué titulaire : Jean-Daniel RONGIERES
- Délégué suppléant : Régis LATHUILIERE

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (S.I.V.U) DE LA RESIDENCE JEAN BOREL AU BOIS D'OINGT**

Mme le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé à deux titulaires  
Sont élus :

- Délégués titulaires : Catherine LAPOSTOLET et Pascale COLNEL

**DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer un correspondant défense.  
Klaus GOOS est nommé correspondant défense.

### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT AMBROISIE**

Mme le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer un correspondant ambroisie.  
Régis LATHUILIERE est nommé correspondant ambroisie.

### **COMMISSIONS MUNICIPALES INTERNES**

Voir tableau joint.

### **CHARGES DE FONCTIONNEMENT CANTINE SCOLAIRE DE FRONTENAS**

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Frontenas.  
La commune de Frontenas accueille dans son école publique et à la cantine scolaire les enfants de Moiré. Une participation aux frais de fonctionnement de 1 € par enfant et par repas enfant nous est demandée.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

### **CONVENTION ACTIVITE QI GONG**

L'activité QI GONG a repris début octobre. Mme le Maire propose de maintenir les conditions et le tarif de l'année précédente, à savoir : occupation de la salle du préau tous les jeudis de 18 h 30 à 19 h 45 pour un montant de 100 € par trimestre et ceci du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 juin 2017 renouvelable par tacite reconduction.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PAYEUR ANNEE 2016.**

Mme le Maire informe le conseil que le montant brut de cette indemnité pour 2016 s'élève à 211,60€ et propose son versement à Mme DECOOPMAN notre comptable.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

### **MISE A DISPOSITION TERRAIN POUR FUTUR POLE PETITE ENFANCE**

La commune de Moiré, propriétaire du terrain situé esplanade des pierres dorées, s'était fixée comme objectif de le mettre à la disposition de la CCBPD afin qu'elle puisse y construire un bâtiment consacré à la petite enfance (nouvelle crèche). Nous devons pour cela prendre en charge la viabilité de cette parcelle, les réseaux étant à proximité (électricité, assainissement, eau, téléphone, câble) et également prévoir l'installation de 2 lampadaires.

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **Bâtiments**

- Avenant SOTADDEC au contrat d'entretien pour la nouvelle chaudière de la Chapelle : 165,88 € HT/an pour une visite complète d'entretien et les dépannages toute l'année dans les 24 heures (jours ouvrables) *hors pièces détachées.*

→ *Accord du conseil à l'unanimité.*

- Entretien des cloches : l'entreprise BODET s'est rendue sur place ce matin et nous fait parvenir une proposition de contrat + un devis pour mise aux normes du boitier de commande et réfection des abat-sons.

### **Voirie**

- **Elagage** d'un arbre sous une ligne haute tension situé chemin Pagnon. D'après ENEDIS il ne s'agit pas d'une urgence, cet élagage est inscrit dans leur programme 2017 au 1<sup>er</sup> semestre.
- **Croix de Lenfert** endommagée par un tiers non identifié. Un devis sera demandé dans la semaine pour réfection.

### **Fleurissement**

- La commune a obtenu le prix de la créativité. Le jury a particulièrement apprécié la démarche environnementale (moutons), un village coquet et accueillant, un cheminement ponctué par les épouvantails. Le jury recommande d'envoyer à l'office de tourisme des faire-part de naissance des moutons. Mme le Maire remercie tous ceux qui ont participé à ce fleurissement et plus particulièrement Régis qui œuvre toute l'année pour rendre notre village le plus fleuri possible.

### **Action sociale**

- Préparation du repas des aînés dont la date est fixée au samedi 14 janvier 2017 à Frontenas. Ce repas se déroulera comme l'année dernière c'est-à-dire en commun avec les communes de Bagnols et Frontenas (sur Moiré : 35 personnes concernées).

### **DIVERS**

- Réunion MARPA (Maison d'Accueil et Résidence pour l'Autonomie des Personnes Agées. Les maires du canton du Bois d'Oingt étaient tous conviés. Il s'agit d'un projet de plusieurs personnes soucieuses du vieillissement et de l'isolement de nos aînés.
- Nous avons reçu pour information 2 arrêtés de M. le Préfet, un relatif à la création de la commune nouvelle de « Porte des Pierres Dorées » qui réunit les communes de Pouilly le Monial et Liergues et un autre pour la création de la commune nouvelle de « Val d'Oingt » qui réunit les communes de Oingt, Le Bois d'Oingt et St Laurent d'Oingt.
- Cérémonie du 11 novembre : 9 h 15 à MOIRE, 9 h 30 à FRONTENAS et 10 H à BAGNOLS suivie d'un vin d'honneur. La présence des conseillers municipaux est vivement souhaitée. Pascale COLNEL se charge de l'achat d'une gerbe qui sera déposée au monument aux morts.